



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Une vidéo « cuisine » les impôts

Nouvelle campagne « Parlons cash ! » pour prévenir le surendettement des jeunes

Quand un jeune reçoit son premier salaire, il ne pense pas forcément à ses obligations fiscales. De même, lorsqu'il atteint sa majorité, il ne pense pas spontanément à sa première déclaration d'impôt. Les conséquences sont pourtant graves pour celles et ceux qui ne peuvent pas payer leurs impôts quand la facture arrive ou qui se retrouvent taxés d'office faute d'avoir établi leur déclaration fiscale. Environ 4'000 jeunes de moins de 25 ans sont concernés par ces deux problématiques. Une nouvelle campagne du programme cantonal de prévention du surendettement rappelle que le Canton propose une aide gratuite au 0840 43 21 00 et sur www.vd.ch/parlons-cash et aborde ce sujet de manière fraîche et décontractée. Dans une courte vidéo, le chef cuisinier et animateur radio Philippe Lignon montre comment bien « cuisiner » son salaire à la fin du mois.

Si les jeunes de 16 à 25 ans ne sont pas plus endettés que les autres catégories d'âge, c'est bien au tournant de la majorité qu'une certaine vulnérabilité est présente. L'objectif de cette nouvelle campagne contre le surendettement « **Parlons cash !** » est d'éviter que les jeunes perdent la maîtrise de leur situation financière et s'endettent dès le début de leur vie active. Comme les dettes fiscales figurent au premier rang des types de dettes, l'objectif de la campagne est de rappeler l'importance de faire un budget et d'y intégrer le poste des impôts. Ceux-ci sont souvent oubliés et constituent une partie importante d'environ 10% à 15% du salaire net. La vidéo d'une durée d'une minute est diffusée dès le 27 janvier et durant plusieurs semaines sur les réseaux sociaux. Elle vient s'ajouter aux vidéos concernant les problèmes d'argent déjà disponibles sur le site de la campagne www.vd.ch/parlons-cash.

4000 jeunes de moins de 25 ans ne sont pas à jour avec leurs acomptes d'impôt
Cette nouvelle campagne est portée par le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) qui finance et gère le programme cantonal de prévention du surendettement, par le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) qui a la responsabilité de la prévention en milieu scolaire et extrascolaire, ainsi

que par le Département des finances et des relations extérieures (DFIRE) qui poursuit sa campagne de sensibilisation auprès des jeunes, notamment pour l'établissement de leur déclaration d'impôt avec VaudTax 2.0. Aujourd'hui, environ 4'000 jeunes de 18 à 25 ans ne sont pas à jour avec leurs acomptes d'impôt à payer mensuellement. Ils risquent de se retrouver l'année suivante, lors de la taxation, avec une facture d'impôt à payer dans les 30 jours tout en devant s'acquitter des acomptes pour la nouvelle année. Si un jeune qui débute une activité professionnelle ne paie pas d'acomptes, il lui faudra alors deux ou trois ans pour se remettre à flot s'il n'a pas d'économies. Rappelons que dès leur majorité, les jeunes, même sans revenu, ont l'obligation de remplir une déclaration d'impôt, au risque sinon d'être taxés d'office avec des amendes.

Une aide gratuite par téléphone et sur internet

Le programme cantonal de prévention du surendettement propose gratuitement et de manière anonyme de l'aide aux jeunes, quelle que soit leur expérience en matière de gestion de budget. Elle se fait via une permanence téléphonique 0840 43 21 00, ouverte du lundi au jeudi de 8h30 à 13h00 (sauf jours fériés). Des professionnels donnent des renseignements, du soutien et des conseils spécifiques. Cette ligne rencontre beaucoup de succès. En 2019, plus de 2'200 appels ont été reçus ce qui constitue un record. D'autres soutiens gratuits qui s'adressent spécifiquement aux jeunes sont aussi listés sur le site de la campagne : www.vd.ch/parlons-cash.

Sensibilisation dans les lieux de formation

Depuis le début du programme cantonal en 2008, des actions de prévention ont été déployées dans les établissements de l'enseignement postobligatoire, puis dans des hautes écoles et même via des structures extrascolaires telles que les centres d'animation jeunesse au niveau communal ou encore des plateformes web interactives comme ciao.ch. Dès la rentrée scolaire 2020, des actions complémentaires seront proposées aux établissements de l'école obligatoire.

Rien que pour l'enseignement postobligatoire, ce sont plus de 1'000 élèves qui participent chaque année aux ateliers de prévention du surendettement conduits par le Centre social protestant (CSP) dans le cadre du programme cantonal, auxquels s'ajoutent les nombreuses actions reprises ensuite par les enseignants de manière autonome et à intervalles réguliers dans leur classe.

La vidéo est disponible pour les médias [sur demande](#)

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 27 janvier 2020

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DSAS, Rebecca Ruiz, conseillère d'Etat